Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260702-D2026_075-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 24 juin 2026
La séance a été publique le jeudi 02 juillet 2026

Etaient présents : Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HÉBERLÉ, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRÉ, Monsieur DRÉANO, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Madame DRÉAN, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur JÉHANNO, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur GUIDAL (procuration à Madame BLAIZOT), Madame SAINTAGNE (procuration à Madame HÉBERLÉ), Madame BELLEGO (procuration à Monsieur CAZEAUX), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame LE QUER, Madame CHAUDRÉ.

Conseillers en exercice : 27

D2026-075 VŒU EN SOUTIEN DE LA FONDERIE DE BRETAGNE

Exposé :

La Fonderie de Bretagne, implantée à Caudan depuis 1966, constitue l'un des sites industriels emblématiques du Pays de Lorient et représente plusieurs centaines d'emplois directs et indirects au sein du bassin économique local.

Depuis plus de cinq ans, dans un contexte d'incertitudes prolongées, les salariés de la Fonderie de Bretagne ont été particulièrement malmenés. Pour autant, ils font preuve d'un engagement exemplaire face aux difficultés successives rencontrées par l'entreprise et aux incertitudes pesant sur son avenir.

L'ensemble des collectivités territoriales, aux côtés de l'État, s'est mobilisé sans relâche afin de préserver cet outil industriel stratégique, en accompagnant sa modernisation, sa diversification et sa recherche de nouveaux marchés.

La reprise de la Fonderie de Bretagne par Europlasma avait permis d'ouvrir une nouvelle perspective industrielle fondée sur la diversification des activités, notamment dans les secteurs de la Défense, du ferroviaire, de l'énergie et des équipements industriels.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260702-D2026_075-DE

Le contexte international actuel met en évidence la nécessité pour la France et l'Europe de renforcer leur souveraineté industrielle et leur autonomie stratégique. Dans ce cadre, les savoir-faire de la Fonderie de Bretagne et la qualité de son outil de production constituent des atouts précieux pour la filière industrielle nationale.

Les perspectives de développement annoncées dans le domaine de la Défense, notamment en lien avec les besoins croissants de production d'équipements et de composants stratégiques, confirment la pertinence du projet de diversification engagé, répondant particulièrement aux demandes gouvernementales d'accélérer les capacités de production.

L'incendie survenu au printemps 2026 a néanmoins fragilisé la situation de l'entreprise en retardant la reprise de l'activité et en renforçant les inquiétudes légitimes des salariés et de leurs familles.

L'annonce récente de négociations exclusives en vue de l'adossement du pôle Défense d'Europlasma à un investisseur industriel français ouvre de nouvelles perspectives mais appelle également à la plus grande vigilance quant à l'avenir du site de Caudan et à la pérennité de ses emplois.

La commune de Locmiquélic :

- Exprime sa très vive préoccupation face à la dégradation de la situation de la Fonderie de Bretagne, aux inquiétudes qu'elles suscitent pour ses salariés, et aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur la poursuite de ses activités industrielles.

- Réaffirme son soutien total aux salariés, à leurs familles, et à l'ensemble des sous-traitants et partenaires économiques concernés.

- Rappelle que la Fonderie de Bretagne constitue un outil industriel stratégique pour le Pays de Lorient, pour la Bretagne et pour la souveraineté industrielle nationale.

- Souligne que les perspectives de diversification engagées vers les secteurs de la Défense, du ferroviaire et de l'industrie démontrent la pertinence du projet industriel porté pour le site de Caudan.

- Considère qu'il serait incompréhensible qu'un outil industriel disposant de compétences reconnues, d'un marché potentiel identifié dans le domaine de la défense et ayant bénéficié d'un engagement important des pouvoirs publics soit aujourd'hui abandonné.

- Demande au PDG d'Europlasma de faire preuve de la plus grande transparence lors du prochain comité de suivi de début juillet quant à sa situation financière, à l'état d'avancement de ses projets d'adossement industriel et à sa stratégie pour garantir la poursuite de la diversification de la Fonderie de Bretagne, le maintien de l'activité et la sauvegarde des emplois.

- Demande que les donneurs d'ordres étatiques en matière de défense, responsables de la structuration des filières industrielles, s'impliquent activement sur ce segment d'activité stratégique.

Le Conseil municipal émet le vœu que toutes les solutions permettant d'assurer la pérennité de la Fonderie de Bretagne soient activement recherchées, étudiées et mises en œuvre afin d'éviter la disparition d'un savoir-faire industriel unique et de préserver plusieurs centaines d'emplois sur le Pays de Lorient.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260702-D2026_075-DE

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 06 juillet 2026

Madame LE QUER	Monsieur PATUREL	Madame CHAUDRÉ
La Secrétaire	Le Maire	La Secrétaire